



**Comité Technique de réseau de la DGAC du 8 juillet 2021**

**Fiche de présentation – Point n° 1**

**Organisation du secrétariat général – Modernisation des fonctions support**

---

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire**

**Projet de note d'organisation du secrétariat général modifiée**

---

Une réflexion structurante concernant l'organisation interne de la DGAC en matière de services support est poursuivie : la « modernisation des fonctions support », faisant suite à des premières hypothèses de réorganisations ayant émergé lors des dernières discussions protocolaires.

Le modèle organisationnel privilégié est en cohérence avec à la fois le principe d'une DGAC unie, et la nécessité impérieuse de réactivité du support, du fait, notamment, des besoins opérationnels et des enjeux de sécurité et sûreté. Il repose sur une mutualisation interservices des fonctions support par bassin d'emploi ainsi qu'une concentration des achats.

Le projet de « modernisation des fonctions support » a été présenté par le Directeur général et la Secrétaire générale de la DGAC au Comité technique de réseau le 17 mars 2021, en vue d'une mise en œuvre dès début 2022.

Cette réorganisation inter-régionale vise les enjeux suivants :

- Maintenir et développer la qualité de service
- Sécuriser la gestion
- Améliorer l'efficacité des fonctions support.

Elle s'appuie sur les leviers principaux suivants : une volonté d'optimiser l'organisation, de simplifier et de rationaliser les procédures, la recherche d'une taille critique et la suppression des doublons et en parallèle la digitalisation des outils et des processus faisant suite aux nombreux travaux en cours sur les outils (RH, Finances ...).

L'objectif de cette réforme est de mutualiser l'ensemble des activités et des ressources du périmètre des fonctions support (ressources humaines, finances, informatique de gestion, et logistique), via la mise en place :

- **De secrétariats interrégionaux (8 SIR) implantés sur le territoire**, à proximité immédiate des plus grandes infrastructures aéronautiques nationales et travaillant au service de toutes les entités de la DGAC de la zone géographique considérée. Les principales implantations se situent à Brest, Bordeaux, Toulouse, Aix-en-Provence, Lyon, Strasbourg et en région parisienne (Paris et Athis-Mons).

- **De 4 pôles achats**, chaque structure achats prenant en charge un périmètre de familles d'achats déterminées pour répondre aux besoins de l'ensemble des services de la DGAC.

- **D'un pôle de formation continue transverse**, rattaché à la SDCRH, délocalisé de Paris à Toulouse, à proximité de l'ENAC.

Ces structures seront rattachées hiérarchiquement au Secrétariat général de la DGAC (\*), qui assurera un pilotage et une animation de ces activités.

C'est l'objet des modifications proposées :

- à l'arrêté du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- à la note d'organisation du secrétariat général.

(\*) sauf le pôle achats rattaché à la DSNA